



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2015

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à la gestion: partenariats,
contributions extrabudgétaires et développement des capacités****Aperçu général des partenariats, des contributions
extrabudgétaires et du développement des capacités****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note donne un aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique du secrétariat en 2015. Elle souligne l'importance de partenariats efficaces dans toutes les activités entreprises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en particulier quant au rôle qu'elle joue pour faciliter l'unité d'action de l'Organisation au niveau régional et sa participation aux côtés de partenaires régionaux et sous-régionaux. Elle décrit les mesures prises par le secrétariat pour renforcer ses relations avec les partenaires et les donateurs; récapitule les contributions extrabudgétaires reçues par le secrétariat en 2015, et traite des activités de coopération technique mises en œuvre par la Commission en 2015, notamment en donnant des exemples des résultats obtenus en coopération avec certains des principaux partenaires du secrétariat. La Commission est invitée à examiner la présente note et à donner des directives au secrétariat sur le développement, l'orientation et les priorités de ses partenariats, contributions extrabudgétaires et activités de coopération technique.

* E/ESCAP/72/L.1.

I. Introduction

1. L'année 2015 a marqué une étape particulière dans les efforts menés par le secrétariat pour renforcer ses partenariats, accroître et gérer les ressources extrabudgétaires et mettre en œuvre ses activités de développement des capacités.

2. Premièrement, comme il s'agissait de la dernière année pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le secrétariat a déployé des efforts considérables pour définir son rôle dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Deuxièmement, le secrétariat est passé le 1^{er} juin 2015, bien avant la plupart des autres entités des Nations Unies participantes, au système de planification des ressources d'entreprise Umoja, qui inclut une solution pour la gestion des subventions et des projets qui nécessite une approche cohérente de la réception et de la gestion des contributions extrabudgétaires ainsi que de la conception et la mise en œuvre des projets de développement des capacités, conformément aux orientations formulées par l'Organisation des Nations Unies.

4. Troisièmement, l'année 2015 était la dernière année pour mettre au point la conception et la mise en œuvre des projets de développement des capacités, financés par le programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement et les contributions extrabudgétaires, qui avaient été mis en place depuis 2011. Le secrétariat, par conséquent, a consenti beaucoup d'efforts dans la conception d'une stratégie de développement des capacités, dans le cadre des directives et modèles connexes, pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019.

II. Évolution des partenariats en 2014

A. Introduction

5. Les partenariats, ainsi que les questions relatives à l'humanité, à la planète, à la prospérité et la paix, sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015. Comme il a été reconnu dans la résolution y faisant référence, l'ampleur et l'ambition du Programme 2030 nécessitent un partenariat mondial revitalisé pour garantir sa mise en œuvre¹. L'objectif 17 de développement durable (« Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ») souligne dans ce contexte l'importance de s'atteler aux questions posées par les finances, la technologie, le renforcement des capacités et le commerce, ainsi qu'aux questions systémiques telles que la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, les partenariats multipartites et les données, ainsi que le suivi et l'application du principe de responsabilité.

6. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) – riche d'une expérience de près de 70 années au cours desquelles elle s'est efforcée d'aborder les priorités et défis propres à la région, en partenariat avec un éventail large et diversifié composé de gouvernements, du reste du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur des entreprises et des établissements universitaires et de recherche – est bien placée pour jouer

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 39.

un rôle essentiel dans la réalisation du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

7. Le rôle que joue la CESAP dans les partenariats pour le développement durable dans la région ainsi qu'à l'échelle mondiale présente plusieurs dimensions. L'une de ces dimensions est la coopération Sud-Sud, qui est au cœur même du mandat et de la mission de la CESAP et qui préside à ses réunions intergouvernementales; le rôle qu'elle joue en tant que centre régional de partage du savoir et de bonnes pratiques en matière de développement dans l'ensemble de la région; son programme de coopération technique; ainsi que la coopération interrégionale qu'elle promeut en œuvrant avec d'autres commissions régionales en vue de renforcer les liens entre les régions dans leur intérêt mutuel. Des précisions sur les travaux récents de la CESAP dans le contexte de la coopération Sud-Sud figurent dans d'autres documents relatifs à la présente session.

8. Le reste de la présente section met l'accent sur trois autres dimensions importantes des activités de la CESAP dans le domaine des partenariats: a) faciliter l'action régionale des Nations Unies selon le principe « Unis dans l'action »; b) coordonner les activités avec des partenaires régionaux et sous-régionaux; et c) créer des partenariats pour la mise en œuvre du programme de travail.

B. Permettre aux Nations Unies de travailler à l'échelon régional selon le principe « Unis dans l'action »

9. Des partenariats et une coordination solides avec les autres organismes du système des Nations Unies – dans le cadre d'une cohérence systémique et conformément au principe « Unis dans l'action » à l'échelon régional – sont essentiels pour assurer l'efficacité des activités de développement des capacités menées par la CESAP.

10. Le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, convoqué par le secrétariat de la CESAP et bénéficiant de ses services, se compose de 31 entités des Nations Unies et entités apparentées, dont la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale. Il compte actuellement sept groupes de travail thématique qui fonctionnent comme des organes subsidiaires du Mécanisme de coordination régionale, à savoir: éducation pour tous; environnement et gestion des risques de catastrophe; égalité des sexes et autonomisation des femmes; santé; migration internationale, y compris la traite des êtres humains; pauvreté et faim; et jeunesse (un groupe mixte du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique).

11. Le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique a organisé cinq réunions en 2015. La plupart de ses travaux ont mis l'accent sur trois questions fondamentales: a) les contributions apportées aux processus du programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies; b) la mise en place de la reconfiguration des groupes de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale pour une meilleure réalisation des objectifs de développement durable; et c) le partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'ONU.

12. Dans le cadre du partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, le Mécanisme de coordination régionale a continué de mettre en œuvre les activités relevant du pilier de coopération économique et du pilier socioculturel du Plan de travail ASEAN-ONU pour 2015, qui a été adopté au sixième Sommet ASEAN-ONU en novembre 2014, au Myanmar. Le Mécanisme de coordination régionale a également fourni des contributions au rapport conjoint sur le partenariat global pour la période 2013-2015, qui a dressé le bilan du partenariat, notamment de ses progrès, défis et recommandations en vue de la voie à suivre.

13. Parmi les principales activités menées en 2015 par les groupes de travail thématique dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, on compte ce qui suit:

a) La mise en œuvre de la deuxième phase du plan stratégique conjoint ASEAN-ONU de gestion des catastrophes;

b) L'élaboration d'un ensemble régional d'indicateurs sexospécifiques de base pour l'Asie et le Pacifique à utiliser pour orienter et appuyer les gouvernements en vue du renforcement de la collecte de données sensible au genre;

c) Les activités de plaidoyer et le suivi visant à mettre en œuvre les résultats de l'Examen de Beijing+20 et les activités d'information destinées à intégrer la question du genre dans les forums régionaux et mondiaux et dans les processus intergouvernementaux;

d) Le lancement du rapport sur la migration en Asie-Pacifique – destiné à être un rapport de plaidoyer faisant date quant à son objet axé sur la contribution des migrants au développement dans les pays d'origine et de destination;

e) La mise au point de la version définitive du rapport de situation sur la jeunesse en Asie et dans le Pacifique, le premier rapport régional sur la jeunesse jamais établi;

14. La contribution du secrétariat aux travaux du volet Asie-Pacifique du Groupe des Nations Unies pour le développement, dont l'action principale est d'aider les Nations Unies à appliquer le principe « Unis dans l'action » à l'échelon des pays, a continué d'être pour la CESAP un autre moyen important de coordonner ses activités et d'interagir avec d'autres organismes du système des Nations Unies en 2015, notamment par sa participation sectorielle aux processus du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

15. Le secrétariat a poursuivi sa collaboration avec la Commission économique pour l'Europe à l'appui du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Sa participation en la matière a été principalement axée sur la dixième session du Conseil d'administration du Programme spécial, tenue le 11 novembre 2015 à Douchanbé (Tadjikistan), qui a adopté la Déclaration de Douchanbé et un Plan de travail pour 2016-2017. Le secrétariat a contribué aux travaux des groupes de travail du Programme spécial qui concernaient des domaines dans lesquels la CESAP jouit d'une grande expérience et, en général, d'un avantage comparatif, à savoir la connectivité (transports et technologies de l'information et de la communication) ainsi que les ressources en eau et en énergie.

C. Coordonner les activités avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

16. La CESAP a continué de travailler en étroite collaboration avec les organismes régionaux et sous-régionaux qui lui permettent, à l'échelon régional, de s'acquitter de son mandat consistant à trouver un consensus régional en matière de priorités et de solutions communes aux problèmes communs, et à constituer un centre régional pour le partage des connaissances et bonnes pratiques en matière de développement dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Dans ce contexte, le secrétariat travaille avec toute une série de partenaires régionaux et sous-régionaux, notamment dans le cadre d'accords officiels de coopération.

17. En 2015, dans le cadre d'accords de coopération existants, la CESAP a poursuivi ses activités avec la Banque asiatique de développement; l'ASEAN; l'Organisation de coopération économique; la Banque eurasiennne de développement; la Communauté économique eurasiennne; l'Initiative du bassin du Tumen; le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique; le secrétariat du Comité d'intégration de la Communauté économique eurasiennne (conformément à un dispositif trilatéral qui comprend aussi la Commission économique pour l'Europe); le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique; l'Organisation de Shanghai pour la coopération; et l'Association sud-asiatique de coopération régionale. De plus, la coopération s'est engagée avec le Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants par la signature d'un mémorandum d'accord.

18. En avril 2015, la Secrétaire exécutive a signé un nouveau mémorandum d'accord avec le Président de la Banque asiatique de développement qui porte principalement sur la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que sur le renforcement de la connectivité et de la coopération régionales en Asie et dans le Pacifique. Une réunion de consultation annuelle avec la Banque asiatique de développement s'est tenue en novembre 2015 pour convenir des domaines de coopération prioritaires dans le cadre du nouveau mémorandum d'accord, lesquels incluent les objectifs de développement durable, la connectivité régionale (facilitation du commerce, transports et technologies de l'information et de la communication); statistiques (y compris l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil); environnement et changements climatiques; eau; et protection sociale.

19. La Secrétaire exécutive a également contribué à l'élaboration du document sur la Vision de l'ASEAN intitulé « ASEAN 2025: Forging Ahead Together » par sa participation et ses apports au Groupe de travail d'experts de haut niveau sur l'édification de la Vision de la Communauté de l'ASEAN pour l'après-2015, qui s'est réuni en juin 2015 au Cambodge.

20. Le secrétariat a aussi aidé l'Asean en 2015 quant à la mise en œuvre du Plan-cadre pour la connectivité des pays de l'ASEAN en élaborant des systèmes intégrés de transport et de logistique. En novembre, trois manifestations se sont tenues, y compris avec la participation des États membres de l'ASEAN, sur la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs. La CESAP a également continué à aider l'ASEAN à la mise en œuvre de son Plan-cadre sur les technologies de l'information et de la communication. De plus, le secrétariat a appuyé l'ASEAN dans les domaines de la facilitation du commerce, de la réduction des risques de catastrophe et de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés par des activités de formation et la fourniture d'une expertise pertinente.

D. Partenariats pour la mise en œuvre du programme de travail

21. La poursuite du développement d'un éventail de partenariats large et diversifié, faisant intervenir un financement et d'autres formes de coopération, est une base essentielle sur laquelle s'appuie la capacité de la Commission pour exécuter son programme de travail d'une manière efficiente, efficace et responsable.

22. Le secrétariat a mis en place un certain nombre de mesures et d'activités en 2015 en vue de relations et d'une coopération plus étroites avec les partenaires de développement et les donateurs, à savoir notamment:

a) Les négociations et la signature d'un accord avec le Japon relatif à une contribution volontaire à l'appui du renforcement et des systèmes d'évaluation des risques multiples et d'alerte précoce dans les pays insulaires du Pacifique;

b) Les négociations et la signature d'un accord avec l'Inde relatif à une contribution volontaire à l'appui du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est;

c) Les négociations et la signature d'un accord avec le Kazakhstan relatif à une contribution volontaire à l'appui de la voix du Pacifique sur les changements climatiques et les énergies renouvelables;

d) Une réunion de consultation annuelle avec la République de Corée, qui a passé en revue les résultats des projets financés et a arrêté des domaines prioritaires de financements futurs par le Fonds de coopération Corée-CESAP et d'autres partenaires de la République de Corée;

e) Des entretiens réguliers et des engagements conclus avec d'autres donateurs existants et potentiels, notamment l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Japon, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.

23. Le secteur des entreprises et les organisations de la société civile prennent de plus en plus d'importance dans les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités du secrétariat. Dans ce contexte, la CESAP a continué de travailler en 2015 avec, entre autres, Goldman Sachs Group, Inc., et la Fondation Hilti. En 2015, le secrétariat a poursuivi sa recherche de nouvelles possibilités de partenariat avec diverses entités de ce secteur aux niveaux mondial et régional. Le secrétariat a également conduit des activités de formation interne sur les modalités d'une collaboration renforcée avec la société civile.

III. Contributions extrabudgétaires en 2015

24. La CESAP reçoit des contributions extrabudgétaires pour son Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et son Fonds général d'affectation spéciale. En 2015, le total des contributions extrabudgétaires du secrétariat s'est élevé à 15,1 millions de dollars (tableau 1).

Tableau 1
**Récapitulatif des contributions extrabudgétaires en 2015,
 par composante**

Composante	Dollars des États-Unis	Pourcentage
a) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	13 754 462	91,2
b) Fonds général d'affectation spéciale	1 320 000	8,8
1. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est: République de Corée	1 141 000	7,6
2. Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale: Kazakhstan	100 000	0,7
3. Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest: Inde	79 000	0,5
Total	15 074 462	100,0

25. Il convient de noter que la contribution de la République de Corée au Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est couvre non seulement les coûts institutionnels du Bureau, mais contribue également à la mise en œuvre de son programme de travail. Les contributions respectives du Kazakhstan et de l'Inde au Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et au Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest couvrent uniquement les coûts institutionnels de ces Bureaux.

IV. Exécution du programme de coopération technique de la Commission en 2015

A. Contributions au programme de coopération technique de la Commission

26. En 2015, le programme de coopération technique du secrétariat est resté centré sur le développement des capacités, dont les aspects ci-après: a) la promotion des politiques et le dialogue au sujet des questions critiques et émergentes, y compris le suivi des engagements mondiaux et régionaux; b) la constitution de réseaux régionaux de connaissances conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de partager des données d'information et d'expérience sur les pratiques efficaces et novatrices, et d'échanger leurs points de vue à ce sujet; et c) les services de formation, les services consultatifs et les autres formes d'assistance technique destinées à renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes efficaces dans un ensemble de domaines de développement essentiels.

27. Les activités de coopération technique de la CESAP en 2015 ont été financées à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire comprend: a) le Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23); et b) le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35). Les ressources extrabudgétaires comprennent les contributions fournies à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies et les autres organisations

intergouvernementales, le secteur des entreprises et les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit de contributions soit financières (fonds d'affectation spéciale), soit en nature.

28. En 2015, le total des contributions financières reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique, provenant du système des Nations Unies ou de sources extérieures, s'est élevé à 17,1 millions de dollars. Les contributions financières volontaires bilatérales versées par les États membres et non membres de la CESAP ont été, cette année encore, la principale source de financement extrabudgétaire. Le tableau 2 contient un récapitulatif des contributions financières par source, en dollars des États-Unis et en pourcentage.

29. Représentant 60,8 % du total des contributions financières pour la coopération technique en 2015, les contributions des pays donateurs bilatéraux se sont élevées à 10,4 millions de dollars. L'annexe I au présent document contient des informations plus détaillées sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) reçues de sources bilatérales. Les plus fortes contributions totales de donateurs bilatéraux ont été versées par la République de Corée, le Japon, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et la Chine.

30. La contribution du système des Nations Unies s'est élevée à 5,2 millions de dollars, ce qui représente 30,5 % du total des fonds reçus en 2015 pour la coopération technique (voir tableau 2).

Tableau 2

Récapitulatif des contributions financières au titre de la coopération technique en 2015, par source de financement

Source	Dollars des États-Unis	Pourcentage
a) Pays donateurs (voir annexe I)	10 369 853	60,8
b) Système des Nations Unies	5 199 428	30,5
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	2 804 200	16,4
2. Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)	499 000	2,9
3. Programmes, fonds et institutions spécialisées	1 896 228	11,1
c) Autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales (voir annexe II)	1 489 381	8,7
Total	17 058 662	100,0
Budget ordinaire (b.1 + b.2)	3 303 200	19,4
Contributions extrabudgétaires (a + b.3 + c)	13 755 462	80,6

31. Les contributions des autres organisations gouvernementales, du secteur des entreprises et des ONG ont représenté 1,5 millions de dollars sur l'ensemble des fonds perçus en 2015. Les trois plus gros donateurs dans cette catégorie ont été l'Union européenne (UE), la Société des autoroutes de Corée (KEC) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'annexe II au présent document contient des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales, le secteur des entreprises et les ONG pour la coopération économique.

32. Les activités de coopération technique de la Commission en 2015 ont aussi été facilitées par des contributions en nature, telles que des services d'experts et la mise à disposition d'installations et d'équipements. Dans la première catégorie, un total de 79 mois de services d'experts dans diverses disciplines ont été offerts par les États membres de la CESAP et Waste to Resource Fund (W2RF) à titre de prêts non remboursables.

33. Le volume de coopération technique dispensée par le secrétariat en 2015 représente une valeur financière totale d'environ 20,1 millions de dollars.

34. Le tableau 3 représente la répartition des ressources extrabudgétaires entre les huit sous-programmes de la Commission en 2015.

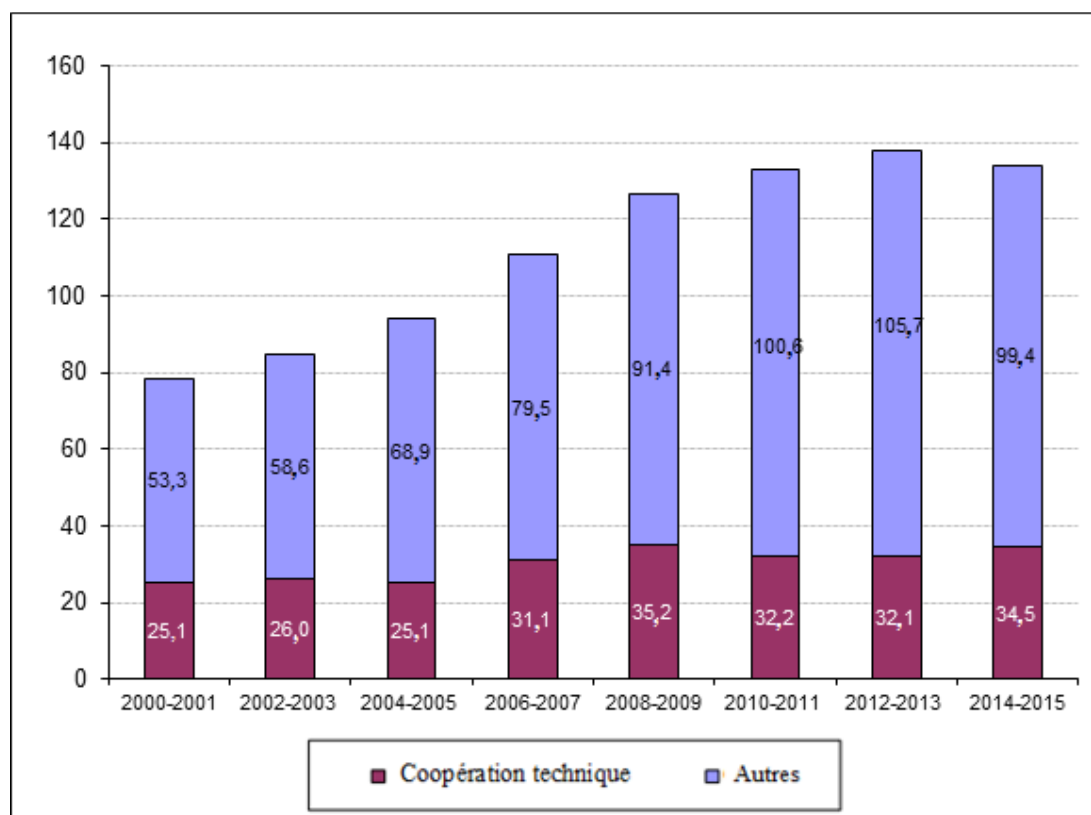
Tableau 3

Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la Commission en 2015

Sous-programmes de la CESAP	Pourcentage
Sous-programme 1: Politiques macroéconomiques et développement inclusif	8,5
Sous-programme 2: Commerce et investissement	9,5
Sous-programme 3: Transports	6,8
Sous-programme 4: Environnement et développement	13,7
Sous-programme 5: Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	30,1
Sous-programme 6: Développement social	5,0
Sous-programme 7: Statistiques	17,9
Sous-programme 8: Activités sous-régionales pour le développement	8,5
Total	100,0

35. La figure 3 représente l'évolution des dépenses de la CESAP en matière de coopération rapportée aux dépenses totales encourues durant les 15 dernières années.

Figure
Évolution des dépenses de la Commission entre 2000 et 2015
 (en millions de dollars des États-Unis)



B. Principales activités de coopération technique en 2015

36. Le développement des capacités, étayé par une analyse factuelle et des travaux normatifs, a été le principal moteur des activités de coopération technique du secrétariat en 2015. Des partenariats fructueux et inclusifs y occupent toujours une place centrale. Par des moyens divers, dont les études analytiques, les ateliers de formation, les services consultatifs, les communautés de pratique et les réseaux destinés à faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, la CESAP a continué d'agir comme un centre majeur pour le partage des connaissances, de l'information et des données d'expérience entre les États membres dans la région de l'Asie et du Pacifique.

37. Le secrétariat s'est efforcé d'utiliser avec le maximum d'efficacité les ressources, l'expérience, les compétences et les liens mis à disposition par les partenaires pour la réalisation des activités inscrites dans tous les sous-programmes de la CESAP. Certaines des principales réalisations obtenues dans le cadre du programme de coopération technique de la CESAP en 2015 sont illustrées par les exemples ci-après:

a) En coopération avec la République de Corée, la CESAP a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et la promotion de l'administration en ligne en faveur des politiques et des outils pour l'autonomisation des femmes. La CESAP et la République de Corée se sont également associés en faveur de la facilitation du commerce, des transports, de la connectivité, de la sécurité des revenus pour les personnes

âgées, des politiques et solutions pour une croissance verte, et de la diffusion des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement. À sa soixante-dixième session, la Commission a décidé de mettre en place un centre d'accessibilité de pointe au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok pour faciliter la participation des personnes handicapées aux processus et réunions intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies, grâce à une généreuse contribution du Gouvernement de la République de Corée;

b) Avec l'appui du Japon, le secrétariat a engagé un projet visant à renforcer les systèmes d'évaluation des risques multiples et d'alerte précoce dans les pays insulaires du Pacifique par le renforcement des capacités institutionnelles permettant d'utiliser les systèmes d'information géographique et spatiale, et à promouvoir les plates formes de coopération régionale sur le partage des données géospatiales pour la gestion des catastrophes;

c) Le partenariat établi avec la Fédération de Russie a joué un rôle déterminant dans la promotion de l'action de la CESAP en matière décisionnelle et normative et pour le développement des capacités, principalement dans les secteurs de l'énergie et des transports ainsi que dans d'autres domaines d'action prioritaire commune comme les migrations, les statistiques, la facilitation du commerce et la réduction des risques de catastrophe;

d) En collaboration avec la Chine, le secrétariat a travaillé dans les domaines du développement social et de la connectivité régionale. Cette action a concerné la fourniture d'activités de formation aux associations nationales de femmes afin d'améliorer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques nationales, et la production d'un guide de budgétisation tenant compte de cette problématique, guide qui a été diffusé dans les pays de la CESAP. De plus, le secrétariat a continué de favoriser la connectivité régionale par des politiques et mesures en matière de facilitation du commerce, de fret, de transport multimodal et de logistique avec l'appui financier de la Chine;

e) Avec l'appui apporté par l'Inde au Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, le secrétariat a aidé à améliorer la gestion des risques de catastrophe dans la région, l'accent étant mis sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour les risques côtiers y compris les tsunamis, les inondations des zones côtières, les ondes de tempête et les cyclones tropicaux;

f) En association avec l'Allemagne et en particulier avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), la CESAP s'est employée à renforcer les systèmes d'alerte rapide en matière de risques côtiers dans la région Asie-Pacifique par son Fonds multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Ce partenariat avec l'Allemagne s'inscrit dans le cadre de l'Initiative mondiale sur la gestion des risques de catastrophe, mise en œuvre par la GIZ. Cette initiative réunit un large éventail de parties prenantes d'Allemagne et de la région Asie-Pacifique et elle constitue un forum sur les modes de coopération novateurs en matière de gestion des risques de catastrophe;

g) Avec l'appui de l'Union européenne, la CESAP a travaillé: i) au renforcement de la capacité des pays insulaires du Pacifique à faire face aux effets des changements climatiques sur les migrations; ii) à l'amélioration de

la sécurité alimentaire et de l'alimentation des populations les plus pauvres et les plus vulnérables par son Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux technologies utiles à l'agriculture durable et l'amélioration des liens commerciaux en Asie du Sud et du Sud-Est (SATNET Asia);

h) En association avec le Kazakhstan, la CESAP a accru la capacité des responsables politiques et des experts nationaux des pays insulaires du Pacifique à formuler et à mettre en œuvre des stratégies de croissance verte pour parvenir au développement durable, y compris par l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre d'une méthodologie des systèmes d'énergie renouvelable et d'énergie par les biogaz, adaptée aux besoins et aux priorités des collectivités insulaires du Pacifique;

i) En partenariat avec le Royaume-Uni, la CESAP a continué à promouvoir l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, en particulier par le renforcement des systèmes nationaux de statistique en vue de produire des statistiques économiques de qualité.

V. Conclusion

38. Le secrétariat a collaboré avec un large éventail de partenaires, notamment des organes gouvernementaux, des organismes donateurs, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales ainsi que le secteur des entreprises pour améliorer encore les capacités des États membres d'élaborer et d'appliquer des politiques de développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

39. En particulier, des mesures supplémentaires ont été prises pour accroître les effets et améliorer le centrage et l'intégration des activités de coopération technique du secrétariat en privilégiant notamment le développement des capacités et en portant une attention spécifique aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique. Des dispositions ont été prises en outre pour amplifier et diversifier les possibilités de mobilisation des ressources et de travail en partenariat du secrétariat. Le resserrement des relations avec les partenaires et les donateurs au moyen de communications et d'engagements réguliers est resté à la base des efforts déployés par le secrétariat pour mobiliser ses ressources.

40. Le secrétariat continuera à affermir l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats pour veiller à obtenir l'effet maximum de ses activités de coopération technique avec les États membres. Les recommandations et les leçons provenant des évaluations et des procédures d'examen serviront positivement à optimiser la performance et les résultats. Le secrétariat continuera en outre à créer les synergies stratégiques et opérationnelles nécessaires avec les entités des Nations Unies et les organisations sous-régionales afin d'assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans la région.

Annexe I

**Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de
source bilatérale au titre de la coopération technique en 2015
(fonds d'affectation spéciale)**
(en dollars des États-Unis)

Donateurs	Ressources
Allemagne	18 645
Bangladesh	9 000
Brunei Darussalam	16 000
Cambodge	12 000
Chine	633 575
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	9 024
Hong Kong (Chine)	30 000
Inde	378 547
Indonésie	125 576
Iran (République islamique d')	55 000
Japon	2 801 984
Kazakhstan	723 000
Kiribati	5 000
Macao (Chine)	33 000
Malaisie	45 027
Micronésie	5 000
Mongolie	7 478
Myanmar	4 000
Nouvelle-Calédonie	4 468
Pakistan	22 218
République de Corée	3 753 197
Royaume-Uni	305 805
Samoa	2 000
Singapour	15 000
Sri Lanka	30 000
Thaïlande	87 309
Vanuatu	5 000
Viet Nam	32 000
Total	10 368 853

Annexe II

Ressources de coopération technique fournies par le système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que le secteur des entreprises en 2015 (en dollars des États-Unis)

Entité	Contributions
Système des Nations Unies	
Budget ordinaire	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	2 804 200
Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)	499 000
Total partiel	3 303 200
Ressources extrabudgétaires	
Programme de développement des Nations Unies	157 000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	299 814
Fonds international de développement agricole	850 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	51 771
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	45 000
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	492 643
Total partiel	1 896 228
Montant total des ressources fournies par le système des Nations Unies	5 199 428
Autres organisations	
Agence Française de Développement	73 712
Union européenne	731 059
Fondation Goldman Sachs	67 500
Institut international pour le commerce et le développement	5 915
Société des autoroutes de Corée	350 000
Agence coréenne de sécurité Internet	69 384
Institut maritime coréen	50 000
Korea Telecom Economics and Management Research Institute	8 673
Institut de Stockholm pour l'environnement	22 000
Organisation mondiale du commerce	111 137
Total des ressources extrabudgétaires fournies par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que le secteur des entreprises	1 489 381
Total général	6 688 809

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2015

République de Corée

(73 mois de travail au total)

M. Myung Soo Yoo

Expert en politique de l'environnement

Division de l'environnement et du développement

12 mois de travail

M. Kwang Dong Kim

Expert en technologies de l'information et de la communication

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

12 mois de travail

M. Bong Seok So

Expert en coopération régionale en Asie du Nord-Est, spécialiste de la République populaire démocratique de Corée

Division des politiques macroéconomiques et du développement

9,5 mois de travail

M. Joonghoon Cho

Expert en coopération régionale en Asie du Nord-Est, spécialiste de la République populaire démocratique de Corée

Division des politiques macroéconomiques et du développement

6,5 mois de travail

M. Young Hun Jeong

Expert en politique sociale

Division du développement social

0,5 mois de travail

M^{me} Hyun Soo Yeob

Experte en politique sociale

Division du développement social

8,5 mois de travail

M. Jun Ho Shin

Expert en coopération commerciale et monétaire

Division du commerce et de l'investissement

11,5 mois de travail

M. Dong Oh Nam

Expert en coopération commerciale et monétaire

Division du commerce et de l'investissement

0,5 mois de travail

M. Jeongsu Park

Expert en transport ferroviaire

Division des transports

12 mois de travail

**Waste to Resource Fund
(6 mois de travail au total)**

M. Aleluia Joao

Expert en gestion des déchets solides
et en financement de la lutte contre les changements climatiques

Division de l'environnement et du développement

9 mois de travail
